

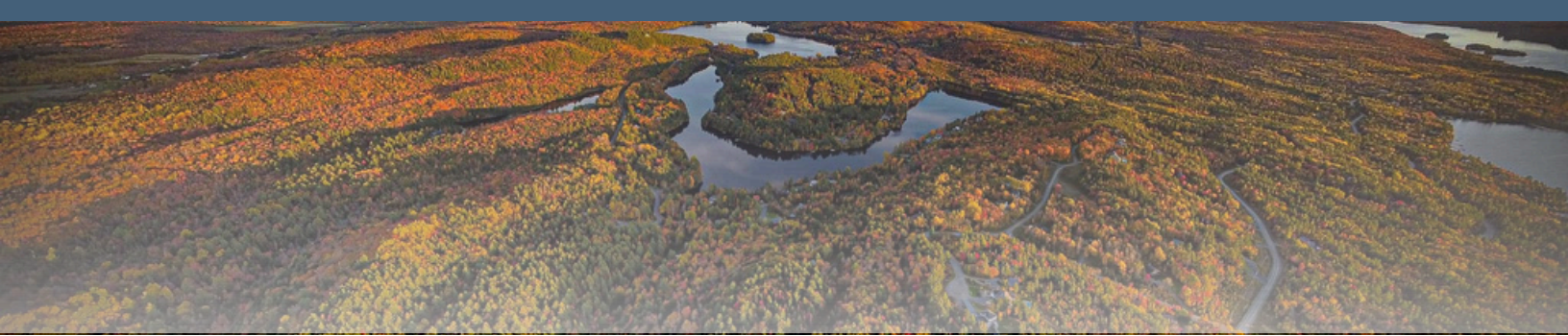
RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Chères Saint-Denisiennes, Chers Saint-Denisiens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2024 consolidé. Cet exercice de reddition de compte sur les finances municipales est réalisé annuellement. Il vise à vous informer, en toute transparence, des résultats financiers qui découlent des décisions du conseil municipal au cours de la dernière année.

De plus, conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier comprend la rémunération de ceux-ci à la section S-45. Le règlement #713 relatif au traitement des élus de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton régit, quant à lui, la rémunération de ses représentants élus.

État consolidé des résultats		
Au 31 décembre 2024		
	2024	2023
Revenus		
Taxes	7 794 862	6 950 730
Compensations tenant lieu de taxes	46 830	43 609
Transferts	3 075 940	252 310
Services rendus	598 984	483 190
Imposition de droit	908 149	822 116
Amandes et pénalités	22 440	10 582
Revenus de placement	58 963	13 053
Autres revenus	89 997	289 050
Total des revenus	12 596 165	8 864 640
Charges		
Administration générales	1 994 044	1 717 763
Sécurité publique	1 878 974	1 829 208
Transport	1 954 879	1 587 271
Hygiène du milieu	2 070 068	1 675 294
Santé et bien être	33 413	13 309
Aménagement et urbanisme	192 446	141 424
Loisirs et cultures	961 447	894 066
Frais de financement	227 802	191 064
Total des charges	9 313 073	8 049 399
Excédent (déficit) de l'exercice	3 283 092	815 241



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de son mandat, elle a audité les états financiers de la Municipalité, conformément aux obligations et lois en vigueur.

LE BILAN DU RAPPORT FINANCIER 2024

L'exercice financier 2024 de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton s'est terminé avec des revenus de l'ordre de 12 596 165 \$. Pour les charges financières en 2024, ces dernières sont de 9 313 073 \$.

Ces résultats sont très encourageants. L'excédent des revenus sur les dépenses s'explique en grande partie par les subventions reçues du Programme d'aide à la voirie locale (1 419 000 \$) et du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (1 162 000 \$) afin de réduire les coûts pour le projet de réfection de la Côte de l'artiste. L'augmentation des revenus s'explique aussi par l'accroissement des droits de mutation. Malgré le fait que le marché immobilier demeure au ralenti, nous avons perçu en 2024 des droits de mutation de l'ordre de 842 743 \$. Sur les plans de charges d'exploitation, l'augmentation est liée en partie à la hausse des montants dédiés aux travaux d'asphaltage et aux travaux de nivelage des rues ainsi qu'à l'augmentation de nos interventions sur le terrain sur le plan de l'environnement.

Ce qui ressort de ce rapport financier 2024, c'est que notre saine gestion des fonds publics nous donne les moyens d'entreprendre des projets d'avenir pour le bon développement de notre Municipalité. Le tout en priorisant le développement de nos infrastructures, la préservation et la protection de nos lacs et forêt ainsi que l'aménagement durable sur notre territoire.

Parmi toutes les actions entreprises en 2024, nous avons notamment complété les travaux sur la Côte de l'artiste. Nous avons multiplié les interventions sur le terrain afin de protéger notre plus grande richesse, nos plans d'eau. Nous avons aussi produit plusieurs plans et devis pour des projets importants d'infrastructures sportives dont le projet de pumptrack et la décontamination ainsi que la réfection de la dalle à l'Aréna le Stardien.

Je suis le porteur de très bonnes nouvelles, mais ces résultats sont, avant tout, l'aboutissement du travail de toute une équipe. Je tiens à souligner le merveilleux travail accompli par le Conseil et par nos employés municipaux qui ont à cœur de vous fournir les meilleurs services, et ce, aux meilleurs coûts.

Daniel Veilleux

Maire

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2024

- Réfection de la Côte de l'artiste : un projet de 5,7 millions de dollars, dont 2,7 millions tirés de subventions !
- Droit de préemption : la Municipalité se donne l'opportunité d'acquérir des immeubles faisant partie de ses plans de développement.
- Inspection de toutes les bandes riveraines pour protéger les rives de nos lacs.
- Inspection de 92 installations septiques sur le territoire.
- Mise en place d'une nouvelle infolettre municipale.
- Début de l'implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) sur le territoire.
- 95 tonnes de pavage ont été appliquées sur nos routes.
- Changement de 20 ponceaux.
- Nettoyage de 8500 mètres de fossés en bordure de rue et de chemin.
- Service aux citoyens: mise en place d'une procédure pour mieux gérer vos requêtes, plaintes et réclamations.
- Mise à niveau de la patinoire extérieure.
- Aménagement d'un espace de travail informatisé à la bibliothèque.